

23^{ème} RALLYE REGIONAL D'ENVERMEU

22 et 23 Septembre 2018

Dieppe-Rallye

30/07/2018

REGLEMENT PARTICULIER 2018

FFSA
COUPE DE
FRANCE **RALLYE**



ASA
PAYS
DE
DIEPPE



23^{ème} REGLEMENT PARTICULIER RALLYE REGIONAL D'ENVERMEU

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2018.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Lundi 23 juillet 2018**
Ouverture des engagements : **Lundi 23 juillet 2018**
Clôture des engagements : **Lundi 10 septembre 2018**
Parution du carnet d'itinéraire : **Samedi 22 septembre 2018**
Dates et heures des reconnaissances : **Samedi 22 septembre de 8h30 à 19h**
Vérification des documents et des voitures : **Samedi 22 septembre de 13h30 à 19h00**
Heure de mise en place du parc de départ (gardé) : **dès la fin des vérifications**
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **Samedi 22 sept. 17h00 à la mairie d'Envermeu**
Publication des équipages admis au départ : ... **Samedi 22 sept. 20h00 à la salle des fêtes d'Envermeu**
Départ du premier concurrent à : **Dimanche 23 sept. 8h00 du Parc fermé à Envermeu**
Arrivée du premier concurrent prévue à 16h27
Vérification finale au garage Opel Référence Automobile Dieppe ou Contrôle Auto
Publication des résultats du rallye : **30 min après l'arrivée de la dernière voiture**
Remise des prix : **30 min après le délai de réclamation**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Pays de Dieppe, Organisateur Administratif et l'association Dieppe-Rallye, Organisateur Technique, organisent les 22 et 23 septembre 2018, avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la ville d'Envermeu, un rallye dénommé :

23^{ème} RALLYE REGIONAL D'ENVERMEU

VISA LIGUE N° 48

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro ~~EN DATE DU 18/07/18~~

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la ligue numéro.....

Organisateur Technique

Nom : Rallye de Dieppe-Normandie
Adresse : 121 Rue de Bonne Nouvelle – 76370 NEUVILLE LES DIEPPE
Téléphone : **02 35 83 23 05 ou 06 69 47 98 45**
Email : dieppe-rallye@orange.fr
Site internet : www.rallye-dieppe.com

VISA FFSA N° 554

EN DATE DU 18/07/18

Organisateur Administratif

Nom : ASA Pays de Dieppe
Adresse : 121 Rue de Bonne Nouvelle – 76370 NEUVILLE LES DIEPPE
Téléphone : 02 35 85 43 28
Email :

Permanence du rallye

Avant le rallye : au secrétariat de l'association Dieppe-Rallye
Pendant la durée du rallye : au PC course installé dans la Mairie d'Envermeu

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président

Membres

Gilles ROUX

Francis LEVAVASSEUR

Claude CHRISTEL

Angélique BRAURE »Stag »

Direction de Course :

Directeur de Course Général

Directeur de Course Adjoint

Adjoints à la direction de Course

Mickael LACHERE

Franck MARIE

Jean Pierre LACROIX

Xavier CALOIN

Directeurs de Course délégués :

Epreuves spéciales

Lucien VARANGLE

Patrick PERRIN

Véhicule Tricolore/Autorité

Véhicule 00

Véhicule Balai

Hubert VERGNORY

Didier FOURNEAUX

Jean-Pierre DESCHAMPS

Médecins ES

Didier PROD'HOMME

Hervé GALLOIS

Commissaires Techniques

Jean Louis AUBLE « Resp »

Jean BOUQUET « Adj »

Laurent BRAURE

Jacques SALENNE

Claude OLLIVIER

Chargés des relations avec les concurrents (CS)

Myriam MAWDSLEY »Resp »

Gérard TREMBLAY

Juge de Faits

Jean Marie VALLET

1.2P. ELIGIBILITE

Le 23ème Rallye Régional d'Envermeu compte pour :

- La Coupe de France des rallyes 2019 coefficient 2
- Le Championnat de la ligue du Sport Automobile de Normandie

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront **par mail** la confirmation de leur engagement.

Les vérifications se dérouleront le samedi 22 septembre 2018 de la manière suivante :

Groupe N et FN de 13h30 à 15h

Groupe A, FA et R de 14h30 à 16h30

Groupe F2000, GT de 16h à 19h

- Les vérifications administratives auront lieu de 13h30 à 18h00 à la salle des fêtes d'Envermeu.
- Les vérifications techniques auront lieu de 14h00 à 19h00 au Centre Autovision d'Envermeu.

La zone de déchargement des voitures est située au niveau du stade à proximité de l'assistance du rallye. Aucun plateau n'est accepté sur la zone d'activités sur laquelle se déroulent les vérifications.

A l'issue des vérifications, un parc fermé obligatoire gardé sera à la disposition des concurrents.

Si les concurrents ne reçoivent pas cette confirmation d'engagement avant le jeudi qui précède le rallye, il leur appartient de téléphoner au secrétariat du rallye.

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées seront effectuées à la concession Opel Référence Automobile Dieppe. Le taux horaire de la main d'œuvre est de 60 € T.T.C

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 23^{ème} Rallye Régional d'Envermeu doit adresser au secrétariat du rallye :

Dieppe-Rallye
121 Rue de Bonne Nouvelle
76370 NEUVILLE-LES-DIEPPE

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 10 septembre 2018 (cachet de la poste faisant foi).

La demande d'engagement dûment complétée doit être accompagnée des documents suivants :

- Copie des licences pilote et copilote
- Copie des permis du pilote et du copilote
- Copie de la licence concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- Autorisation du propriétaire si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- Le montant des droits d'engagement à l'ordre de Dieppe-Rallye

Aucune confirmation ne sera envoyée, la liste des engagés sera à consulter sur le site de Dieppe Rallye www.dieppe-rallye.com

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
250 € pour les équipages inscrits sur la liste des partants du 46^{ème} Rallye de Dieppe - Normandie
- sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €

Les chèques devront être établis à l'ordre de : Dieppe-Rallye

De part leurs engagements, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents au rallye et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques seront mis en banque le jour des vérifications.

Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (fax, mail ou lettre recommandée) avant le début des vérifications sera intégralement remboursé.

Les forfaits doivent être déclarés par écrit (Fax, mail ou lettre recommandée).

3.2.7.P. Un briefing écrit sera remis aux équipages lors de la remise des carnets d'itinéraires

3.3 ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.1.2.

Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisé en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.2.3P.

Conforme au règlement standard FFSA.

4.7 EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste n°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partie de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de respect

Avant le départ du rallye : mise en conformité

Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification

ARTICLE 5P. PUBLICITE

5.1.1 IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation avant (520 x 110mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

5.2 PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative feront l'objet d'un communiqué diffusé avant l'ouverture des vérifications administratives.

Dimension des panneaux de portières 70x50

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 23^{ème} Rallye Régional d'Envermeu représente un parcours de 70,95 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,65 km.

Les épreuves spéciales sont : SAINT-OUEN : 6,15 km et LE BUCQ : 6,40 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu **uniquement** le samedi 22 septembre 2018 de 8h30 à 19h.

3 passages maxi. Le carnet d'itinéraire sera disponible à la Mairie d'Envermeu dès 8h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble ou combinaison orange
- Commissaire technique : Chasuble noire
- Relation concurrent : Chasuble rouge
- Directeur de course : Chasuble rouge

7.5.17.3.

Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levage, etc.) ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces :
Classement général

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
300 €	230 €	170 €	120 €	70 €

Classement par classe (24-N1 / N2 / N2série / N3 / N4 / A5 / A5K / A6 / A6K / A7 / A7K / A7S / A8 / R1 / R2 / R3 / R4 / R5 / F2-11 / F2-12 / F2-13 / F2-14 / GT9 / GT10)

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Plus de 10 partants	300 €	180 €	140 €	60 €	40 €
De 6 à 10 partants	275 €	120 €	60 €	40 €	
De 4 à 5 partants	225 €	100 €	50 €		
De 1 à 3 partants	130 €				

Classement féminin

Plus de 3 partants	250 €
--------------------	-------